



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique de la ville

Question au Gouvernement n° 710

Texte de la question

POLITIQUE DE LA VILLE

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie Récalde.

Mme Marie Récalde . Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, quand le code postal détermine le destin d'un citoyen plus sûrement que son mérite, c'est une ségrégation territoriale silencieuse que nous ne pouvons tolérer. La crise du mal-logement s'aggrave et précarise plus de 14 millions de personnes. Les quartiers prioritaires, qui concentrent près de 10 % de la population, reçoivent moins de 1 % du budget de l'État. Nous attendons encore des actions fortes pour défendre le droit des personnes à se loger dignement.

Dans le combat républicain pour l'égalité des chances, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est un acteur incontournable. Le nouveau programme national de renouvellement urbain engagé pour la période 2014-2030 porte ses fruits : dans les 450 quartiers transformés, les logements sont améliorés, les espaces publics sont valorisés et de nouvelles activités économiques sont encouragées.

Pourtant, à ce jour, la contribution de l'État de 1,2 milliard d'euros n'a été versée qu'à hauteur de 10 %, à un rythme qui met en péril la visibilité nécessaire de ses missions.

M. Inaki Echaniz. La honte !

Mme Marie Récalde . Pourquoi abandonner un programme qui fonctionne ? Les bailleurs sociaux et les collectivités, déjà asphyxiées financièrement, ne peuvent porter seuls le fardeau d'une mission relevant de la solidarité nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Édouard Bénard applaudit également.*) Vous le savez bien.

Il y a six mois, des négociations intenses, lors des discussions budgétaires, avaient permis d'obtenir un soutien indispensable pour les organismes de logements sociaux. Qu'en est-il de la signature de l'arrêté de baisse de la réduction de loyer de solidarité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Inaki Echaniz . Il est où, l'arrêté ?

Mme Marie Récalde . La deuxième phase du programme national de renouvellement urbain s'achèvera en 2026. Pouvons-nous compter sur vous les 11 et 12 juin, lors des Journées nationales de l'Anru, pour annoncer une Anru 3 suffisamment financée ? Votre absence d'engagement sur le programme de soutien aux quartiers populaires serait incompréhensible, ainsi que toute défiance vis-à-vis du secteur du logement social. Allez-vous enfin réengager l'État dans une politique de la ville ambitieuse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Inaki Echaniz . De l'argent pour le logement !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée du logement.

Mme Valérie Létard, *ministre chargée du logement* . Il me sera difficile de vous répondre en deux minutes tant votre question est large. En tant que ministre du logement, avec le soutien du premier ministre et du gouvernement, j'ai pris plusieurs décisions dans le cadre de la préparation et du vote du budget 2025. Vous m'interrogez sur la manière d'aider les bailleurs sociaux à proposer davantage de logements sociaux. Nous devons être au rendez-vous de la baisse de la ponction sur les fonds propres. L'arrêté sur la baisse de la RLS a été cosigné par mon ministère et celui des comptes publics – j'en remercie Amélie de Montchalin.

M. Inaki Echaniz . Ce n'est toujours pas au JO !

Mme Valérie Létard, *ministre* . Nous serons également au rendez-vous de la mobilisation des 850 millions du taux du livret A. Au total, 116 000 productions nouvelles et agréments neufs sont envisagés avec les bailleurs sociaux et 120 000 à 130 000 rénovations.

Vous avez raison, l'État a pris du retard ces dernières années avec l'Anru, mais il tiendra ses engagements pour le NPNRU : 50 millions avaient été affectés au budget cette année ; ils ne seront pas retirés au moment de débloquer les crédits de paiement puisqu'ils ont déjà été payés ! Dès février, l'État a honoré cet engagement. Ce ne sera pas suffisant, mais nous sommes dans un moment budgétaire difficile. L'Anru 2, le NPNRU, doit toutefois se poursuivre jusqu'en 2030, voire 2032. Chaque année, nous devons tous être mobilisés – Action logement, la Banque des territoires, les collectivités. Croyez-moi, nous le serons, et de deux façons. Tout d'abord, nous devons trouver la meilleure solution pour augmenter la part de l'État en 2026. Ensuite, les 11 et 12 juin prochains, nous discuterons avec les acteurs de la rénovation urbaine de la méthode proposée par l'État pour accompagner l'Anru à l'avenir.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Récalde](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 710

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 2025